

Q. Avez-vous eu quelques entretiens avec ces derniers à ce sujet ?

R. Non, cependant j'ai demandé à un des Kennedy ainsi qu'à leur reporter de visiter la prison et de voir ce qui s'y passait. Tous deux ont promis de venir mais ne l'ont pas fait.

Q. Qu'est-ce qui a donné lieu à l'enquête Trutch ?

R. L'enquête a eu lieu à la suite d'une déclaration que le feu juge Gray a permis à un détenu évadé, nommé Verlin, de faire en cour, laquelle accusait le personnel entier de toutes sortes d'actions mauvaises. Après l'enquête le juge Gray a publiquement déclaré en cour d'assises au grand juré et à l'auditoire que les fonctionnaires étaient honorablement exonérés de tout blâme, que l'administration du pénitencier était bonne et que l'accusation de Verlin était sans fondement.

Assermenté devant moi au pénitencier
de la Colombie-Britannique, le 10ème } (Signé.) ARTHUR H. McBRIDE,
jour de septembre 1889. } *Préfet.*

(Signé) JAS. G. MOYLAN.

Témoin—(Signé) W. H. KEARY.

JAMES FITZSIMMONS, sous-préfet, est assermenté et interrogé.

Q. Avez-vous eu l'occasion de voir et connaître tout ce qui se passe au pénitencier ?

R. Oui.

Q. Demeurez-vous dans l'enceinte du pénitencier ?

R. Oui, mon logement se trouve dans l'édifice.

Q. Vous absentez-vous beaucoup du pénitencier ?

R. Non, pas souvent, si ce n'est pour les affaires de l'institution.

Q. Quelles sont vos heures de service ?

R. Depuis 5 a.m. jusqu'à 5, 6 et 7 p.m., quelquefois 10 et 11 p.m., et assez souvent jusqu'à minuit.

Q. Lors de l'accomplissement de vos fonctions êtes-vous obligé de parcourir toutes les parties du pénitencier dans le courant de la journée ?

R. Cela ne peut être fait chaque jour, car je puis être occupé à remplir quelque devoir spécial, comme par exemple la surveillance de travaux particuliers; cependant, règle générale, je sais tout ce qui s'y fait chaque jour.

Q. Depuis combien de temps appartenez-vous au service des pénitenciers ?

R. Depuis 32 ans le 1er de ce mois.

Q. S'il existait ici des abus ou s'il s'y commettait des irrégularités le sauriez-vous ?

R. Oui, j'en suis certain.

Q. Connaissez-vous quelque chose de défectueux ?

R. Non.

Q. Croyez-vous que le préfet accomplit ses devoirs fidèlement et dans l'intérêt public ?

R. Oui; je puis ajouter qu'à mon arrivée à ce pénitencier en 1878 j'avais reçu instruction du sous-ministre de la Justice et de vous-même de mettre en pratique ici le plan d'administration du pénitencier de Kingston, et de m'entendre avec le préfet pour cette fin. C'est ce que j'ai toujours fait, et le préfet et moi avons été d'accord sur ce point.

Q. Avez-vous eu connaissance que le préfet ou tout autre fonctionnaire ait commis des actes de cruauté ou d'injustice à l'égard des détenus ?

R. Non, pas depuis que je suis ici.

Q. Avez-vous entendu ou lu quelques accusations de cette nature ?